

AFFAIRE N°16 - Réalisation d'un CASE à SAINT.FRANCOIS.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 21 avril 1978 vous avez adopté à l'unanimité les dossiers techniques et le financement relatifs à la réalisation d'un CASE à SAINT. FRANCOIS.

Afin d'avancer dans la procédure administrative, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser :

- à fournir le terrain d'implantation dont la commune est propriétaire et d'en assurer la desserte et la mise en état de la constructibilité ;
- à confier la maîtrise d'ouvrage à la SEDRE et à signer la convention qui en résulte ;
- à prévoir le financement suivant :
 - subvention Jeunesse et Sports : 80 000 Francs
 - subvention Conseil Régionale : 80 000 Francs
 - subvention Conseil Régional : 100 000 Francs

à inscrire au budget les crédits nécessaires ;

contracter un emprunt de 100 000 Francs pour couvrir la participation communale ;
retenir le projet présenté par l'équipe ;
signer les marchés d'études et de travaux consécutifs.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Vu,
St-Denis le 2 septembre 1978
Pour le Maire
le Secrétaire Général
Signe Patrice MAGNIER
Pour copie conforme
de Directeur des
Finances et des Collectivités Locales
le Chef de Bureau Délégué
J. LACOSTE